

**Les grands principes de la construction de cet aménagement sont les suivants :**

**1) La centralisation des constructions :** L'emplacement des constructions à la place des anciens locaux techniques pour la bibliothèque, et dans le parc du village pour le restaurant scolaire et le périscolaire ; espace à ce jour clos d'une surface de 2200 m<sup>2</sup> environ dont la commune est propriétaire et mitoyen avec les locaux actuels de l'école.

**2) L'intégration du projet avec le patrimoine bâti environnant,** tout en tenant compte des contraintes techniques inhérentes à la réalisation d'un bâtiment public.

**3) Le déplacement de l'entrée de l'école côté sud est éloigné de la route départementale afin d'améliorer la sécurité** des enfants et des familles.

**4) La construction d'une bibliothèque** visible du front de rue du village ,ouverte sur le parc lui-même doté d'une **structure de jeux pour la petite enfance.**

**5) Une construction dans le cadre de la nouvelle réglementation RE2020 qui garantit un mode de construction durable** ( emplois de matériaux à faible impact carbone ) et **une performance énergétique** optimale.

**Restaurant scolaire : Choix porté sur un office de remise en température**

La restauration sur place en régie est **abandonnée, pour les motifs suivants :**

-Pour des raisons de **contraintes budgétaires**

-Pour **ne pas demander d'effort financier supplémentaire aux familles** déjà impactées par la hausse de la facturation des repas en 2022/2023.

-**La Loi Egalim 2** garantissant une meilleure qualité des repas avec 50% (en valeur d'achat HT) de produits « de qualité » (label AOP, ou commerce équitable, ou production locale) et au moins 20% de Bio.

-**Les projets de cuisine centrale** à l'échelle de **Grand Bourg Agglomération.**

**La conduite du projet est basée sur la co-construction et la consultation.**

**Depuis le début des réflexions, le groupe de travail conduit par Caroline BOUTON** 1ère adjointe déléguée à l'urbanisme, et constitué d'élus, d'utilisateurs et d'experts se réunit régulièrement pour discuter et préparer les différentes étapes :

**Jérôme BILLET** représente le corps enseignant, **Cindy OLLIER** les parents d'élèves, **Frédérique Bablet** l'association Envie de Lire, **Aline PERRET** le prestataire ADSEA , réunis autour des conseillers municipaux, **Jean Philippe Boudron, Lysiane COUSOT, Adrien BOUR, Anouck DELRIEU** en qualité d'adjointe aux affaires scolaires .

Prochainement, le groupe de travail intègrera **Maryse SORET et Jean Claude LEGLISE**, des habitants attentifs aux choix architecturaux des constructions.

### **Au niveau financier**

- Le coût global du projet actualisé est de : 1 792 500 € HT
- Les financeurs ont été sollicités dans le cadre de demandes de subventions:

L'Etat ( DETR ) , La Région AURA, le Conseil Départemental ,Grand Bourg Agglomération, la CAF pour un montant total de subventions demandées de 1 364 760 € .

- Certains financeurs ont notifié officiellement leur concours au projet et nous les en remercions :
- CAF de l'Ain : 132 825 €
- L'Etat : 399 546 €
  - Les autres financeurs doivent rendre réponse au premier semestre 2023

L'objectif pour la Commune est un reste à charge net de subvention de 25 % du coût total.

### **Le planning prévisionnel :**

- Jusqu'à fin mars 2023 : phase d'études et de conception
- Avril 2023 : présentation publique du projet
- Été 2023 : dossier de consultation des entreprises
- Automne 2023 : début des travaux
- Livraison prévue : fin 2024